4e Année. - Numéro 151

Mardi 31 Mai 1898

LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité

Journal Socialiste Quotidien
DE ROUBAIX-TOURCOING

BUREAUX
93, Grande-Rue, 93
ROUBAIX

BUREAUX
2, Rue de la Cloche, 2
TOURCOING

LA POLITIQUE

LA SEMAINE SANGLANTE

Il y a vingt-sept ans, jour pour jour, Versailles « rétablissait l'ordre » à Paris.

Thiers, le sinistre vieillard, prenait sur les républicains de la Commune, la revanche des victoires de l'Allemagne.

A son appel, Cissey, Galiffet, Vinoy, Garcin, tous les soudards de l'ex-armée impériale, tous les capitulards de la guerre Franco-Allemande, étaient accourus.

Il fallait au prix de tous les crimes, des plus monstrueux fratricides, empêcher la fondation de la République sur les ruines lamentables du trône des Napoléon.

Or, pour étouffer les germes de liberté, de justice, d'égalité qui commençaient à se développer, des canons furent braqués contre les « communards » c'est-à-dire contre les gardes-nationaux républicains qui s'étaient *héroïquement* battus au Bourget et à Buzenval.

La foule inconsciente des soldats versaillais avait été habilement préparée aux hécatombes sanglantes rêvées par les officiers orléanistes, — nos « ralliés » de céans.

De viles mouchards mêlés aux galonnés, racontaient aux épaves de Sedan *et de Metz* rassemblées par Thiers que les communards enduisaient de pétrole les Versaillais faits prisonniers *et qu'ils les brûlaient.*

Ils disaient aussi, ces misérables, que les femmes empoisonnaient les boissons destinées aux troupes!

Ces odieuses calomnies furent, par la suite, démenties irréfutablement, *mais elles n'en avaient pas moins jeté* parmi les soldats de l'armée régulière la haine féroce de la Commune et des Parisiens.

Thiers et son Etat-Major allèrent encore plus loin dans l'infamie.

Pour pouvoir prétexter un complot, ils firent appel à l'assassinat qui campait encore autour de Paris.

Oui,— le fait est historiquement démontré,—le gouvernement de Versailles supplia les Prussiens auxquels il venait de livrer deux provinces et cinq milliards, de resserrer leurs lignes pour qu'aucun communard ne pût s'échapper!

Les massacres de la semaine sanglante commencèrent par Auteuil et bientôt, non seulement on tuait impitoyablement tous ceux qui étaient pris les armes à la main, mais un képi, un pantalon de garde national, une ceinture rouge, un rien suffisaient à faire fusiller un citoyen paisible.

Une femme passait, on la tuait. Un enfant passait, on le tuait. Un vieillard passait, on le tuait. La folie de l'assassinat s'était à ce point emparée des soldats de Thiers, qu'on en vit tuant jusqu'à des chiens!

Les blessés n'étaient pas plus épargnés que les hommes valides. Un fait entre cent : il y avait au séminaire de Saint-Sulpice trois cents malades : on les fusilla jusqu'au dernier. Un brave homme, le docteur Faneau, directeur de l'ambulance, voulut intervenir: un officier lui brûla la cervelle.

Entre tous les soudards, Gallifet se distingua surtout.

Il massacrait les vieux parce qu'ils avaient vu la Révolution de 1848, les jeunes parce que c'était de la graine d'insurgés, les femmes pour qu'elles n'enfantassent plus de révoltés!

Et ce général, dans une retraite grasse, jouit de la considération de la bourgeoisie française!

Mais dégageons-nous de cette affreuse vision...

Voilà donc vingt-sept ans aujourd'hui qu'eurent lieu les premières hécatombes de communards.

Il y a vingt-sept ans que les pavés étaient rouges et que cent mille républicains attendaient dans les prisons la mort ou le bagne.

Thiers vengeait ainsi la mort de *huit cent soixante-treize* versaillais!

En réalité, il voulait ramener la France en deça du 4 Septembre ; il voulait laver dans le sang français, la honte de Metz, il voulait tuer à jamais le Socialisme et l'Internationale ; — et c'est pourquoi, bourreau infâme, il armait le bras des enfants du peuple contre le peuple.

Mais Thiers a pu tuer des hommes, des femmes et des enfants, — l'Idée a bravé ses chassepots, en 1871, comme en 1891 elle a échappé aux Lebel du Constans de Fourmies.

Les quatre-vingt-dix-huit mille martyrs de la semaine sanglante ont amené une superbe efflorescence socialiste, qui s'est manifestée aux élections législatives dernières.

Aussi, en cet anniversaire douloureux, alors que les prolétaires de partout communient dans une même pensée, nous crions à ceux qui nous lisent :

— « Haut les cœurs! La République Sociale a poussé des racines dans le sol arrosé du sang des victimes de Thiers et de ses soudards et bientôt elle couvrira le monde de ses rameaux protecteurs!

« Vive la Commune, mère féconde du Socialisme libérateur! »

G. SIAUVE-EVAUSY.

***

Voici la statistique *officielle* des victimes de la répression versaillaise :

Tués pendant la lutte	7.294
Fusillés sans jugement	29.804
Fusillés après jugement	26
Arrêtés et déportés ou détenus dans les prisons de Paris et de Versailles	60.917
Total	98.041

QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE QUARANTE ET UNE VICTIMES.

Et ce ne sont là que les chiffres *officiellement* avoués!

G. S.-E.

REVUE DE LA PRESSE

De la *Petite République* :

Le citoyen Benard demande le remplacement du scrutin d'arrondissement par le scrutin de liste mais complété par la représentation proportionnelle :

Ce qui me paraît le plus radicalement condamné par ces élections, c'est le scrutin d'arrondissement.

Subordination proportionnelle de l'intérêt général aux questions et aux influences locales. Moule à fabriquer des députés de clocher bons pour faire les commissions de leurs électeurs. Prime offerte à la corruption par l'argent et par les promesses de places ou de décorations. Ravalement fatal de la lutte politique à une querelle *de personnes*. Impossibilité de coordonner l'infinie variété des programmes sans cohésion entre eux. Moyen infaillible pour les gens au pouvoir de frapper d'ostracisme tel *ou* tel homme convaincu de talent, en accumulant contre lui, sur le coin de terre auquel il est lié, toutes les ressources dont dispose en pays centralisé un ministre quelconque.

Certes, le miracle serait quelque chose de clair et de franc sortit de cette confusion, de cet émiettement, de ce suffrage universel *en poussière*.

Consulter le suffrage universel, cela veut dire demander l'avis de tous les adultes de la nation sur les affaires d'intérêt *national*. En attendant que tous les membres de la société âgés de vingt ans, hommes et femmes, puissent directement voter sur les questions qui rentrent dans le domaine législatif, on peut, puisque notre démocratie ne sait pas encore [illegible] tent fidèlement les groupes divergents et d'inégale importance dont la nation est composée.

C'est dire que dans toute circonscription le nombre de voix donné à chaque liste doit déterminer le nombre de députés auxquels a droit chaque liste. Les avantages de cette façon de procéder sont nombreux. Point d'écrasement, d'étouffement des minorités par la majorité; point de *catégorie de citoyens* privés du moyen de se faire entendre; les électeurs obligés de s'organiser, de se grouper sur un programme et s'habituant ainsi à voter sur les choses plus que sur les hommes; par suite, constatation facile de la volonté générale sur les points essentiels... Voilà pourquoi le *scrutin de liste*, complété par la *représentation proportionnelle*, que pourront suivre plus tard le referendum et le droit d'initiative populaire, serait un progrès notable sur ce qui existe.

VOTE DE PRINCIPE

De *La Lanterne* :

M. Pierre Baudin considère comme un vote de principe celui qui sera tenu, à la rentrée des Chambres, à l'occasion de l'élection du Président :

Des conciliabules ont été tenus au Palais-Bourbon. On y a discuté de frapper un grand coup. La présidence sera disputée à M. Brisson. Cela devient sérieux.

Le parti modéré a tout de suite procédé à l'appel. Il va se numéroter. Nous nous en félicitons. Nous verrons sans délai sur quel nombre il peut tabler. Le reste des voix qui se joindront aux siennes seront des voix de droite. C'est la majorité défunte qu'il s'agit de ressusciter. Nous verrons si l'opération est réalisable.

Il vaut mieux pour tout le monde que nous soyons fixés.

Les groupes parlementaires

Paris, 29 mai.

La plupart des groupes qui existaient dans la précédente législature, vont se reconstituer dans la nouvelle Chambre.

Les radicaux socialistes sont convoqués pour mardi trois heures de l'après-midi. On doit s'occuper, dans cette réunion, de la situation politique et de l'élection du président de la Chambre.

D'autre part, deux réunions auront lieu mercredi matin à dix heures : celle des républicains de gouvernement et celle des radicaux *modérés (gauche progressiste)*.

Enfin, les députés élus avec un programme collectiviste ont décidé de former un groupe absolument distinct, où ne seront admis que les *députés* ayant fait adhésion publique au programme de Saint-Mandé.

Le groupe comporte déjà quarante-quatre membres qui sont Bertheloot, Chauvière, Coutant, Dejeante, Gras, Paschal Grousset, Groussier, Clovis Hugues, Laloge, Millerand, Renou, Rouanet, Sembat, Vaillant, Viviani, Walter, élus dans le département de la Seine, et Allard (Draguignan), Bénézech (Montpellier), Bonard (Lyon), Antide Boyer (Marseille), J.-L. Breton (Vierzon), Cadenat (Marseille), Calvinhac (Toulouse), Carnaud (Marseille), Colliard (Lyon), Devèze (Alais), Dufour (Issoudun), Ferrero (Toulon), Florent (Lyon), Fournière (Guise), Jourde (Bordeaux), Krauss (Lyon), Labussière (Limoge), Lafère (Béziers), Lassalle (Sedan), Légitimus (Guadeloupe), Léo Meillet (Marmande), Palix (Villefranche-du-Rhone), Pastre (le Vigan), Poulain (Mézières) Sauvanet (Montluçon), Théron (Carcassonne) Pierre Vaux (Dijon), A. Zévaès (Grenoble).

Enfin on parle de la constitution d'un groupe nouveau qui prendrait le nom de groupe républicain socialiste.

PROPOSITION D'AMNISTIE

Paris, 29 mai.

Le citoyen Coutant, député de la 8e circonscription de Sceaux, déposera sur le bureau de la Chambre une proposition d'amnistie pour faits politiques, de grèves et faits connexes pour laquelle il réclamera l'urgence.

Nos vives félicitations au citoyen Coutant, qui veut faire débuter cette législature par un acte de haute justice.

L'ACTUALITÉ

Le feu au Théâtre

Le sinistre de l'Opéra-Comique. — Les précautions prises. — Les théâtres romains incendiés. — Le véritable remède. — Le théâtre pour tous.

C'est le 25 mai 1887, que le feu prit au théâtre de l'Opéra-Comique, à Paris pendant une représentation de *Mignon*. On se rappelle encore cette *catastrophe*, qui émut profondément la France tout entière, et qui attira sur la question du feu au théâtre et des moyens de l'éviter l'attention des bourgeois, soucieux de leur sécurité autant que les directeurs de scènes publiques peuvent l'être de leurs intérêts.

Les responsabilités

Ce sinistre fut l'occasion d'une vraie course aux responsabilités. C'était une herse qui avait mis le feu aux décors ; mais l'enquête judiciaire prouva que cette herse était entourée d'un grillage métallique, comme le prescrivait l'article 42 du règlement de 1881 ; et l'allumage en avait été fait suivant la coutume et réglé en présence des pompiers (art. 46 du même arrêté). On accusa les machinistes de s'être absentés pendant l'acte de *Mignon*, alors qu'ils auraient pu dès le début empêcher les décors de flamber.

Or leur absence était peut-être regrettable, mais aucune ordonnance ne prescrivait que leur présence fut indispensable. Les pompiers ne purent pas non plus être convaincus de n'avoir pas fait leur devoir en éteignant le foyer incendiaire dès son apparition ; car il fut reconnu qu'ils n'avaient pas les moyens d'éteindre le feu, l'eau leur manquant.

Le directeur lui-même, M. Carvalho, ne put être incriminé, car il n'était que locataire de l'Etat, et l'Etat n'avait pas fait, malgré les réclamations formulées huit jours avant le sinistre, les réparations nécessaires. Enfin l'Etat lui-même se défendit de toute responsabilité en invoquant l'absence de crédits spéciaux pour la restauration de l'*immeuble* et en prouvant que des travaux allaient être entrepris au moment où le malheur arriva.

Chez les anciens

Il ne faudrait point croire que les anciens qui bâtirent partout des théâtres avaient le *monopole* de « l'incombustibilité ». Elle est curieuse. La liste des théâtres et des cirques qui brûlèrent à Rome, et l'on pourrait se demander comment ces accidents se produisaient, s'il n'avait pas été établi que la plupart de ces édifices, même quand ils avaient de solides et massives assises de pierre, étaient garnis de gradins de bois, recouverts de galeries en bois, qui prenaient feu comme si elles eussent appartenu à un théâtre de notre dix-neuvième siècle de progrès. Il y avait même des salles de spectacle complètement en bois, et quand, en 69 après J. C. l'amphithéâtre de Plaisance fut incendié, il ne resta même pas les quatre murs traditionnels ; ce fut un amas de cendres, le néant, comme si une horde de barbares avait passé par là.

L'amphithéâtre en question fut brûlé par un gardien imprudent qui laissa tomber sa torche de résine enflammée sur les gradins.

Au surplus, voici la nomenclature des théâtres et des cirques romains qui brûlèrent :

En l'an 14 avant J.-C., l'amphithéâtre de Statitus Taurus, sans aucune victime;

En 21 après J. C., le cirque Maximus, élevé entre le mont Aventin et le mont Palatin; il devait son nom à son immensité; les galeries supérieures étaient en bois. Il brûla une seconde fois en 44 et une troisième fois en 64;

En 22 apres J.-C., incendie du théâtre de Pompée ; second sinistre en 80 ; troisième sinistre en 249 après J.-C. ;

En 68, le théâtre de Marcellus prit feu ; en 80, le théâtre de Balbus ; en 269, le théâtre du Mont Palatin.

Nous sommes réduits à des suppositions au sujet du nombre des victimes. Mais, d'un côté, les théâtres anciens étaient en plein air; de l'autre ils avaient des dégagements en pierre, il est donc fort probable que les spectateurs eurent la vie sauve. Les incendies n'éclatèrent du reste jamais pendant la représentation, car on sait que les théâtres antiques ne fonctionnaient qu'en plein jour et n'exigeaient l'emploi d'aucun luminaire.

Les sinistres de jadis ne peuvent nous consoler des catastrophes de théâtres qui nous ont atteints nous mêmes. Mais enfin nous devions rendre aux Césars, ce qui a appartenu aux Césars.

La Solution

Pour obtenir des conditions de sécurité parfaites, il est indispensable de supprimer d'abord l'esprit de lucre qui pousse les directeurs de scènes à négliger les précautions recommandées par l'administration. Il est à remarquer en effet que dans bien des cas les municipalités laissent faire à leur guise; nous profiterons même de l'occasion pour rappeler que l'administration municipale de Lille s'est bien gardée de tomber dans ce travers et a exigé pour sa principale scène des mesures de précaution absolument justifiées Malheureusement, tout cela servira peut-être à diminuer le nombre des sinistres et des sinistrés, mais ne les empêchera jamais complètement.

Toujours, en société bourgeoise, nous verrons des accidents de mine, car les ventilateurs coûtent cher à établir, et les bois à poser, et les compagnies se refusent souvent à obéir aux injonctions des règlements. Peut-être aurons-nous moins à faire, quant à la sécurité dans les théâtres, parce que le législateur bourgeois est souvent un amateur de spectacle, qui a tout intérêt à forcer la main au directeur. Mais jamais nous ne serons certains d'obtenir toutes les conditions voulues pour assurer le spectateur qu'en cas de sinistre il pourra s'échapper sain et sauf.

Seule donc, une organisation sociale dans laquelle le théâtre — une des formes de ce superflu que développera fatalement la possession par tous du nécessaire, — appartiendra à la collectivité, pourra sur ce point comme sur les autres donner satisfaction au grand public.

JEAN-JACQUES.

LES DÉPUTÉS DU PARTI OUVRIER

PUNCH A LA SALLE VANTIER

Paris, 29 mai.

Hier soir a eu lieu, salle Vantier, avenue de Clichy, le punch offert par l'Agglomération parisienne du Parti ouvrier français à ses candidats élus députés.

Notre ami Jules Guesde, ancien député de Roubaix, présidait, assisté des citoyens Alexandre Zévaès, le jeune député de Grenoble, et Chauvin, ancien député de la Seine.

Le citoyen Fortin, ingénieur et membre du conseil national du Parti, donne lecture des télégrammes que les citoyens Carnaud, député Bénézech, Antide Boyer, Légitimus, Pastre, etc., ont envoyés pour s'excuser de ne pas assister au punch qui leur est offert.

Un télégramme du citoyen Siauve-Evausy, au nom des rédactions du *Réveil du Nord* et de l'*Egalité*, est longuement applaudi.

Les dix-huit députés du Parti Ouvrier français ont adressé à Guesde, fondateur de ce parti, l'expression de leur inaltérable dévouement et regrettent que le groupe socialiste de la Chambre ait été douloureusement atteint par le fait de sa non-réélection.

Des discours sont prononcés par Jules Guesde, A. Zévaès, Paul Lafargue, Chauvin, tous expriment leur confiance inébranlable dans le triomphe prochain du Parti ouvrier.

Au Mur des Fédérés

Paris, 29 mai.

Cet après-midi les groupes socialistes se sont rendus au cimetière du Père-Lachaise pour célébrer l'anniversaire des journées de Mai 1871.

Le service d'ordre au mur des fédérés était fait par 300 gardes républicains à pied et 300 [illegible] nombre que les années précédentes. Ils sont accompagnés des élus ou des anciens élus socialistes, les citoyens Jaurès, Gerault-Richard, Vaillant, Breton, Faberot, docteur Susini, Groussier, Toussaint, Marcel Sembat, Walter, Coutant, Ch. Longuet, André Lefèvre, conseiller municipal, Ledrain, id., Cyvoct, Boicervoise, Favet, conseiller municipal, etc.

Parmi les groupes, il convient de citer : l'Agglomération parisienne; l'Union du 13e ; l'Alliance communiste; le Parti d'action révolutionnaire communiste ; la Jeunesse socialiste indépendante ; les Chevaliers du travail français ; les coopératives socialistes ; la Fédération du Centre ; la Jeunesse socialiste révolutionnaire internationaliste; la Fédération des travailleurs socialistes de France.

Tous ces groupes sont porteurs de couronnes.

Dès leur arrivée de nombreux cris de « A bas Rochefort ! » et « Vive la Commune ! » sont poussés.

Après le défilé devant le mur des fédérés les manifestants quittent le cimetière aux cris répétés de « Vive la Commune ! »

A l'issue de la manifestation, divers meetings ont été tenus où M. Rochefort a été fortement conspué et la Commune glorifiée.

METALLURGISTES EN GRÈVE

Brest, 29 mai.

Cinq grévistes, accusés faussement d'avoir voulu porter atteinte à la liberté du travail, MM. Caer, Bernard, Quemeneur et les deux frères Calvarin, ont été arrêtés.

Bernard étant malade par suite d'une blessure au pied, le commissaire Berny s'est rendu chez lui avec M. Brusq, chef de la sûreté, et l'a mis en état d'arrestation.

Un autre ouvrier a été arrêté à la gare au moment où il partait.

Conduits au parquet, les cinq ouvriers ont été interrogés par M. Perrusel, procureur de la République, et remis en liberté à cinq heures et demie du soir.

Le procureur leur a dit qu'il ne poursuivrait pas, si les grévistes restaient calmes.

Une délégation des grévistes est allée trouver M. Isnard, député de Brest, pour le prier d'intervenir.

La Guerre Hispano-Américaine

Madrid, 29 mai.

On n'a aucune nouvelle certaine sur la situation de l'escadre de l'amiral Cervera. Le bruit caurt qu'elle a quitté hier Santeago, mais aucune dépêche officielle ne confirme cette nouvelle.

Kingston (Jamaïque), 29 mai.

Le *Harvard* vient d'arriver de Santiago, apportant la nouvelle que le commodore Schley bloque l'escadre de l'amiral Cervera dans ce port.

Aucune bataille n'a été livrée.

Echos & Nouvelles

M. FAURE

Si nous en croyons le *Cri de Paris*, le président de la République aurait le projet d'aller rendre visite aux souverains de Danemark, dans le château de Danebrog où ils reçoivent chaque été, tous les augustes personnages de leur famille. « La visite récéda d'un de nos diplomates à Paris, dit notre confrère, ne serait pas étrangère à ces préparatifs. »

INJUSTICES SOCIALES

Nous avons donné, ici, le nom des plus riches héritières américaines.

Les six femmes les plus riches du monde sont ; la senora Isidora Cousino, Mmes Harriett Howland Green, la baronne Burdett-Cout, Mme Barrios (marquise de Roda), miss Mary Garrett et Mme Wolewska.

On peut fixer ainsi le revenu quotidien de chacune d'elles : pour Mme Cousino, 123,275 francs ; pour Mme Green 22,900 fr., pour la baronne Burdett-Coutts et la marquise de Roca, 12,500 fr., pour miss Garrett et Mme Wolewska, 6.500 fr.

Si les capitaux réunis étaient placés à 4 1/2 0/0, et que chacune des bénéficiaires se réservât 500,000 livres de rente, il y aurait encore sur le simple revenu, 185,590 fr. *par jour* à répartir entre des mortels moins favorisés par la fortune.

ALPHONSE DAUDET

Il est question de l'érection d'un monument à Alphonse Daudet, dans sa ville natale, qui est Nîmes.

A cet effet, le Conseil municipal de Paris a voté, à titre de première souscription, une somme de 10.000 francs.

L'exécution de ce monument est confiée au sculpteur Falguière.

MOUCHARDAGE

M. Greard, recteur de l'Université de Paris, a prescrit des enquêtes sur les opinions, les fréquentations et les tendances des professeurs qui lui sont signalés comme ayant reçu la sténographie du procès Zola.

Ce document n'est, paraît-il, pas de ceux que M. Greard veuille tolérer dans les bibliothèques de ses subordonnés.

Nous en sommes retombés là. Suspect est tout professeur qu'on suppose désireux de connaître la vérité sur l'affaire *Dreyfus*. On lance les mouchards universitaires contre ceux qui n'acceptent pas comme paroles d'Evangile et sans examen les mensonges des Vervoort et des Judet.

Allons, M. Greard a bien mérité d'Esterhazy.

A BAS LE CORSET!

Comme quoi, là où il y a de l'hygiène, il peut y avoir du plaisir.

Aux termes d'une ordonnance du nouveau ministre de l'instruction publique en Russie, M. Bogolchewow, interdiction est faite aux élèves des écoles supérieures et des gymnases pour filles, ainsi qu'aux élèves des Conservatoires de musique et des beaux-arts de porter dorénavant des corsets.

Elles s'y feront.

LES ARBRES

La Société protectrice des... arbres s'est réunie sous la présidence de M. Calvet ; les mesures suivantes ont été votées :

Modification du titre qui devient celui de *Société forestière française des Amis des arbres*. Constitution de comités départementaux ; organisation de conférences ; création d'un musée arboricole et congrès pendrophile de 1900. Le but de la Société est de provoquer la conservation des arbres et leur repeuplement dans les terrains dénudés et sur les bords des routes.

LE PAPIER

Les marchands de papier sont, paraît-il dans la joie. Jamais, aucune époque même non plus que, dans les deux [illegible] pour le département de la Seine seulement, 625.000 kilogrammes de papier d'affiche.

En mettant les « papillons », les « colombiers » et les « grands aigles » bout à bout, on arriverait à ce résultat fantasmagorique de pouvoir établir un rallye-paper qui, sans interruption, irait de Paris à Saint-Pétersbourg.

Empilées, les feuilles atteindraient six fois la hauteur de la tour Eiffel ; mises côte à côte, elles recouvriraient les trois [illegible] de la surface du sol français.

C'est beau, les chiffres!

***

NOUVELLES A LA MAIN

Le peintre Z... dont le tableau a eu un certain succès au Salon, possède un domestique bien dévoué.

On sait que le tableau du maître représente un épisode très dramatique. Or, avant de l'envoyer au Salon, Z... l'avait exposé dans son atelier, invitant ses connaissances à l'admirer.

Ce fut avec une joie très vive qu'il constata que tous les visiteurs ne pouvaient le contempler sans avoir les larmes aux yeux.

— Quelle émotion! se disait-il, ravi!

Son domestique cligna finement des yeux.

— Une idée à moi, patron, avoua-t-il modestement ; j'ai écrasé un oignon sur la toile.

***

Madame, qui est très « regardante », à sa nouvelle bonne :

— Quel appétit que vous avez, Adèle! C'est effrayant, depuis que vous êtes ici, comme le pain diminue!

Adèle, sans s'émouvoir :

C'est vraiment de la chance... au moment où tout le monde se plaint qu'il augmente!

A Boulets Rouges

Le « Comité central républicain libéral » n'en a pas fini avec les parlottes où l'on boit. Tout récemment, c'était en l'honneur de M. Barrois que flambait le punch. Jeudi, on procédait à l'exhibition du bébé-phénomène. Samedi enfin, M. Loyer a été submergé sous des flots d'éloquence réactionnaire et a reçu la douche baptismale administrée par MM. Chesnelong et autres Dubar.

Celui-ci s'est, entre temps, couvert de fleurs, en déclarant que la victime des réactionnaires était dûe à l'influence de son *Echo*.

Cette affirmation tout au moins hasardée, a fait tordre le nez aux nombreux amis de la *Dépêche-Nouvelliste*, présents au punch. Bébé Rogez qui a voulu agir de même, a fait sortir de son organe olfactif une certaine quantité de lait.

***

Les réactionnaires pavoisers ont hier, — nous l'avons dit déjà, — garni leurs fenêtres de tous les drapeaux possibles et imaginables. On a même fait servir, à cette occasion, les vieux oriflammes qui ne trouvaient plus leur placement depuis la suppression des vachalcades processionnistes.

M. Motte, venu à Lille, a remarqué que les inscriptions des bannières comportaient des fautes d'orthographe. On avait écrit par exemple : vive labeur!

— C'est étrange, a dit le député de Roubaix, j'aurais cru qu'on devait orthographier ainsi: vive le beurre!

***

Le dernier *trait* d'un nos honorables :

— Ce Chatteleyn est un admirable orateur, disait avant-hier M. Masurel. Au cours de ma campagne électorale, il m'a, à maintes reprises, étonné par sa facilité de parole et sa correction.

— Lui, allons donc! il ne sait seulement pas le français.

— Qu'importe! Démosthène non plus ne savait pas le français; c'était cependant un grand orateur!

Louis MARLE.

UNE PAGE d'HISTOIRE

Le Député Millière

Un des remords qui pèsent le plus lourdement sur la conscience des exécuteurs de la semaine sanglante, c'est certainement la mort de Millière.

Ils ont beau scruter l'abîme des responsabilités, invoquer les droits de la guerre, le cas de légitime défense, inventer, imaginer, sophistiquer l'histoire; ils n'arriveront jamais à se mentir à eux mêmes ni à se laver du sang de ce juste.

Et toujours le spectre du martyr du 26 mai 1871 se dresse au fond de leur pensée, la poitrine trouée de balles, le crâne fracassé, laissant s'échapper un grumeau de cervelle blanche.

***

Millière ne faisait point partie du gouvernement communaliste. Aucun des actes de la Commune ne peut lui être imputé.

Cela, c'est la vérité brutale, celle contre laquelle il n'y a que les fous ou les criminels qui puissent s'insurger.

Cette vérité est attestée par Garcin lui-même, l'homme qui procéda à la suppression du député Millière.

— *J'ai lu des articles de vous qui m'ont révolté!*

Telle est l'unique accusation qu'il prononce contre lui, au moment tragique où il s'acquitte de sa double fonction du juge et de bourreau.

Ce n'est ni pour avoir participé au massacre des otages ni pour avoir tiré sur la foule que Millière a été passé par les armes. C'est uniquement pour délit de presse.

— *J'ai lu des articles de vous qui m'ont révolté!*

Inutile de reproduire ici *in-extenso* la déposition dudit Garcin. Cette phrase suffit. D'ailleurs ce document est connu de tous. Le Larousse l'a publié en entier. Les points qui se [illegible] qui se croisent, des points qui se [illegible] disent. Flourens, par exemple, a-t-il, oui ou non, attaqué le gendarme? On hésite.

Ici, nul doute possible. D'un côté ceux qui affirment que Millière était coupable d'assassinat, et qui mentent; de l'autre, ceux qui le déclarent innocent de ce chef, et qui disent la vérité.

Implicitement, Garcin est de ce dernier côté.

« — J'ai lu des articles de vous qui m'ont révolté, et je vais vous extraire du sein de la société. »

Cette phrase est la sentence formelle, la condamnation sans appel, — parce qu'elle est sans erreur possible, — et de ceux qui ont tué Millière et de ceux qui l'ont voulu faire passer pour tueur.

Chose plus grave : lorsque en 1873 Mme Vve Millière, que nous avons eu l'honneur de connaître et qui nous a narré ces faits, assigna devant le tribunal de Versailles le chef d'escadron Garcin, en paiement de 150.000 fr. de dommages-intérêts pour avoir fait fusiller son mari, sans forme de jugement, le dit tribunal porta à la date du 6 août la sentence qui suit :

***

— « *Attendu qu'à la date du 26 mai 1871, les insurgés de la Commune continuaient dans l'enceinte de Paris, la criminelle et formidable lutte qu'ils avaient engagée contre l'armée française, laquelle poursuivait le cours de ses opérations militaires ;*

» *Que l'exécution de Millière n'est pas le fait du commandant Garcin ;*

» *Qu'elle a eu lieu en conséquence de la direction des dites opérations ;*

» *Qu'il ne saurait appartenir à la juridiction civile de statuer sur les opérations militaires de l'armée, lesquelles constituent au plus haut degré des actes de la puissance exécutive, et en cette qualité, par application du principe supérieur de la séparation des pouvoirs, sont étrangères à la compétence du pouvoir judiciaire ;*

» *Par ces motifs :*

» *Se déclare compétent et condamne la veuve Millière aux dépens.* »

***

Nous n'insistons pas sur cette chinoiserie du code, qui sous prétexte de séparation des pouvoirs, établit deux justices différentes, l'une en robe noire, l'autre en pantalon rouge, comme si ce qui est juste ici pouvait être injuste ailleurs et réciproquement ; nous ne nous appesantissons pas davantage sur cette magistrature au cœur léger, qui se trouve en paix avec sa conscience, dès lors qu'elle a fait le départ des attributions respectives du tribunal et de l'armée et qui applique le gracieux euphémisme d'*opérations militaires* à des actes qu'elle jugerait dignes des galères, s'ils étaient de son ressort!

Ces choses-là sont coutumières au Palais et conformes du reste à l'esprit du législateur. Une révolution dans le code peut seule les empêcher.

Le point important, dans l'espèce, c'est que le tribunal reconnaît qu'on a